

celle que l'on voulait nous faire accepter ce matin. Avec la permission de la Chambre, je retirerai volontiers le sous-amendement que j'ai proposé.

L'honorable M. CHOQUETTE: Je présume que cet amendement et ceux que vient d'y ajouter l'honorable leader du Gouvernement, ont été agréés par les représentants du parti libéral dans cette Chambre.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Oui, l'honorable représentant d'Ottawa est là pour en témoigner.

L'honorable M. CHOQUETTE: C'est bien le résultat de l'entente qui a eu lieu?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Oui, sans aucun doute.

Le sous-amendement est retiré.

L'honorable M. ROSS: Le nouvel amendement devant produire les mêmes résultats que ceux que je désirais obtenir, je ne demande pas mieux, si la Chambre y consent, que de retirer mon amendement.

L'amendement est retiré.

L'honorable M. LYNCH-STANTON: propose alors que l'amendement tel que lu soit substitué à l'amendement qui vient d'être retiré.

L'honorable M. BELCOURT: J'attirerai l'attention de mon honorable ami sur un autre détail. Au cours de la conférence, il a bien été entendu que les Communes pourraient modifier des dispositions secondaires, changer les dates, par exemple, sans manquer aux conditions de l'entente qui a eu lieu. J'insiste là-dessus, parce que des difficultés pourraient surgir si des députés allaient invoquer la procédure. Les Communes nous ont soumis ce bill, et nous le retournons après l'avoir amendé. C'est une question de savoir si, dans ces conditions, les Communes peuvent apporter au bill de nouvelles modifications. Je n'ai pas eu le temps d'étudier ce point d'ordre, mais il peut arriver que cette objection soit soulevée. Je désirerais avoir l'assurance de mon honorable ami que le Gouvernement ne se prévaut pas d'une semblable objection.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Cela n'est pas à craindre. L'entente qui a eu lieu comporte que si les Communes jugent à propos de changer les dates pour rendre la loi plus pratique, elles pourront le faire.

L'honorable M. BELCOURT: Et personne ne s'y opposera?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Non, personne ne s'y opposera. Cela a été statué à la conférence.

L'honorable M. CLORAN: Avant que la motion soit mise aux voix, je désire féliciter l'honorable représentant de Hamilton de l'esprit de justice dont il a fait preuve en suggérant cet amendement, et de la franchise qu'il a mise à expliquer la portée du bill. J'estime qu'il mérite les remerciements de cette Chambre, et je suis sûr que les députés des Communes rendront hommage à son esprit d'équité. Je suis heureux, pour ma part, d'avoir participé à ce compromis. Bien que tous mes amis de la gauche n'aient pas approuvé l'attitude que j'ai prise, j'ai considéré que cette proposition était la plus équitable que nous puissions espérer dans les circonstances. Après des débats qui se prolongeaient depuis plusieurs jours, après-midi et soir, sans donner de résultats, j'ai senti que mon devoir était, comme représentant du peuple, d'appuyer mon honorable ami lorsqu'il a soumis la proposition qui se trouve incorporée dans le présent amendement. La seule chose que je regrette, c'est que les électeurs de la Nouvelle-Ecosse, et surtout les candidats, n'aient pas suffisamment de temps pour scruter les listes des votants. Je ne m'oppose pas au bill en lui-même, mais je déplore la nécessité dans laquelle se trouveront les reviseurs et les recenseurs de s'acquitter de leur tâche onéreuse en moins de quinze jours, sinon en moins de six. Je ne proposerai pas d'amendement, mais je suggérerai aux députés des Communes de demander au Gouvernement d'accorder aux candidats, à leurs agents et aux électeurs, le temps d'étudier les listes une fois qu'elles seront confectionnées,—pas quinze jours, mais au moins quarante jours avant la date du scrutin. Comment le recenseur pourra-t-il, en quatre ou cinq jours, prendre en considération les plaintes de chaque circonscription concernant les noms qui auront été inscrits sur la liste ou qui en auront été omis à tort? En justice pour ceux auxquels cette tâche sera confiée, j'espère que les députés des deux partis verront aux Communes à accorder aux recenseurs le temps voulu pour confectionner les listes minutieusement. Je remercie l'honorable représentant de Hamilton de nous avoir fait sa suggestion cet après-midi, et je me félicite de l'avoir en-dossée.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La discussion se poursuit sur la motion proposant l'adoption du bill en troisième lecture.